



Verbalisé pour avoir reproché à un contrôleur de fumer en gare

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 3 décembre 2003

Je suis furieux.

Ce matin, en gare de Sartrouville, j'ai présenté mon billet aux contrôleurs qui me le demandaient. Je leur ai demandé pourquoi deux de leurs collègues fumaient dans la gare en contrôlant les billets. Silence gêné. J'insiste (ce problème de contrôleurs qui fument est trop courant dans cette gare). Je demande alors à la police ferroviaire, présente, ce qu'elle compte faire. Réponse : la gare est un lieu public, mais on peut y fumer, alors pourquoi pas la gare !!! Furieux, et l'attroupement de contrôleurs se faisant menaçant, j'abandonne et me dirige vers le quai. 3 mètres plus loin, des contrôleurs qui avaient pourtant suivi l'altercation me demandent à nouveau mon billet. Je le leur tends. En me regardant fixement, TICKET EN MAIN, l'un d'eux me dit : refus de présenter votre billet, je verbalise, et ajoute un petit sourire. Rires dans mon dos (les collègues fumeurs, bien sûr). J'ai aujourd'hui un PV à payer (près de 80 euros !), aucune preuve du comportement mafieux de ces ripoux, et un sentiment réel d'insécurité en présence de gens qui devraient être garants des règlements.

J'avais déjà échoué en gare de la Défense à obtenir une réaction des autorités, allant même jusqu'au capitaine du commissariat (fumeur !), fait éteindre leur cigarette à des contrôleurs en voiture non fumeurs, souffert du problème en entreprise, mais jamais encore je n'avais vécu cela. Je suis consultant en conduite du changement dans les entreprises (dont la SNCF) et, si mes talents peuvent vous servir, je suis déterminé à vous aider à faire changer les choses.

Comment adhère-t-on ?

PC.

Réponse :

La [procédure d'adhésion](#) est indiquée sur le site Web de l'Association,

DNF accueille volontiers tout bénévole qui peut apporter une expertise particulière.